

CLARINS FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
29, rue du Pont
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

CLARINS FRANCE

12, avenue de la Porte des Ternes
75017 Paris

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLARINS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit

Grant Thornton
Membre français de Grand
Thornton International



Matthieu MOUSSY



Vincent FRAMBOURT



Cécile LACAULE

nicolas PRIEUR

22 avril 2025 | 12:14 CEST

49B53BD75ED64E6...

CLARINS FRANCE

BILAN-ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	556 150	517 997	38 153	138 857
Fonds commercial	1 600 000	1 458 473	141 527	174 827
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	2 156 150	1 976 470	179 680	313 684
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	31 176	31 176	0	0
Autres immobilisations corporelles	15 469 624	11 246 425	4 223 200	4 068 732
Immobilisations en cours	457 077	0	457 077	467 746
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	15 957 878	11 277 601	4 680 277	4 536 478
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	316 579	0	316 579	302 286
TOTAL immobilisations financières	316 579	0	316 579	302 286
Total Actif Immobilisé (II)	18 430 607	13 254 071	5 176 536	5 152 448
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	177 982	0	177 982	270 740
TOTAL Stock	177 982	0	177 982	270 740
Avances et acomptes versés sur commandes	113 831	0	113 831	240 866
Clients et comptes rattachés	16 893 675	100 224	16 793 451	17 255 113
Autres créances	27 142 801	0	27 142 801	35 464 842
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	44 036 476	100 224	43 936 252	52 719 955
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	2 807 156	0	2 807 156	3 264 912
TOTAL Disponibilités	2 807 156	0	2 807 156	3 264 912
Charges constatées d'avance	214 082	0	214 082	254 797
Total Actif Circulant (III)	47 349 527	100 224	47 249 303	56 751 270
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	65 780 134	13 354 295	52 425 839	61 903 718

CLARINS FRANCE

BILAN-PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel dont versé : 8 216 500	8 216 500	8 216 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	2 701 131	2 701 131
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	821 650	821 650
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	5	4
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	28 875	4 070 448
TOTAL Réserves	850 529	4 892 102
Report à nouveau	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 669 284	2 531 625
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	5 755	4 136
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	13 443 199	18 345 494
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	2 601 246	3 802 599
Provisions pour charges	251 911	245 148
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	2 853 157	4 047 747
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	2 989 090	3 529 373
TOTAL Dettes financières	2 989 090	3 529 373
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 446	9 196
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 810 987	21 030 865
Dettes fiscales et sociales	6 600 205	6 128 256
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	521 304	389 017
Autres dettes	6 205 135	7 040 518
TOTAL Dettes d'exploitation	32 147 076	34 597 852
Produits constatés d'avance	993 317	1 383 251
TOTAL DETTES (IV)	36 129 483	39 510 476
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	52 425 839	61 903 717

CLARINS FRANCE

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	106 174 402	0	106 174 402	103 107 994
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	2 026 149	281 215	2 307 364	2 151 096
Chiffres d'affaires nets	108 200 550	281 215	108 481 766	105 259 090
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			87 500	163 167
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 659 826	5 506 305
Autres produits			581 275	1 190 166
Total des produits d'exploitation (I)			112 810 367	112 118 728
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			25 371 102	25 494 531
Variation de stock (marchandises)			92 758	-134 665
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			58 010 721	57 324 369
Impôts, taxes et versements assimilés			881 663	911 417
Salaires et traitements			13 265 280	12 369 244
Charges sociales			6 606 147	5 792 229
Dotations d'exploitation	Dotations aux amortissements		2 128 003	1 636 510
	sur immobilisations	dont montant de l'amort. du fonds de commerce	0	0
		Dotations aux provisions	0	246 207
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		38 074	10 590
Pour risques et charges : dotations aux provisions		2 107 367	2 942 166	
Autres charges			927 169	774 190
Total des charges d'exploitation (II)			109 428 284	107 366 788
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 382 083	4 751 937
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			892 260	927 162
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			892 260	927 162
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			172 956	222 287
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			172 956	222 287
RÉSULTAT FINANCIER			719 305	704 875
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			4 101 388	5 456 812

CLARINS FRANCE

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	120
Produits exceptionnels sur opérations en capital	48 031	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 871	304
Total des produits exceptionnels (VII)	49 902	424
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 051	28
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 421	3 513
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 471	3 541
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	38 431	-3 117
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	2 014 781	2 015 250
Impôts sur les bénéfices (X)	455 753	906 818
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	113 752 529	113 046 316
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	112 083 245	110 514 690
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 669 284	2 531 625

GROUPE CLARINS
S.A.S. CLARINS FRANCE

Notes
sur les états financiers au
31/12/2024

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Concernant l'activité Retail en propre, la Société a fermé sa boutique du Marais (Paris IV) au public le 31/12/2024, pour une fin de bail le 14/01/2025.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2016-07 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements des solutions informatiques sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les solutions informatiques et les licences sont amorties linéairement sur une période de 1 à 5 ans.

3.2. Droit au bail

Le droit au bail est comptabilisé sur sa valeur historique et amorti sur la durée du bail. En cas d'indice de perte de valeur, un test est effectué pour évaluer et comptabiliser, le cas échéant, une perte de valeur. Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31.12.2024.

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition et les coûts d'emprunt sont enregistrés en charge dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les plans d'amortissement sont établis suivant la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire et un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens qui étaient amortis avant le changement de méthode, selon le mode dégressif.

Les durées retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

	Durée
Immobilisations non décomposables	
▪ Matériel et outillage industriels	5 ans
▪ Agencements et installations	3 à 10 ans
▪ Stands en grands magasins	4 ans
▪ Matériel de transport	4 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

3.4. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

3.5. Stocks

Méthode d'évaluation appliquée : Les stocks sont évalués au prix de revient.

Méthode utilisée pour le calcul des provisions pour dépréciation : Les stocks font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur valeur probable de réalisation.

3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction des risques encourus, une dépréciation est constituée, égale à la différence entre la valeur d'inventaire ainsi déterminée et la valeur nette comptable.

3.7. Opérations en devises et couvertures de change

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis aux cours de clôture.

Les différences de change latents résultant de la conversion des actifs et passifs en devises sont portées en « Ecart de conversion ».

Lorsque la position nette des pertes et gains sur les dettes et créances sur les opérations commerciales, appréciée par devise, donne lieu à une perte, une provision pour perte de change latente est alors constatée en résultat d'exploitation dans les comptes de charges d'exploitation diverses.

Les disponibilités sont converties au cours de clôture en contrepartie du résultat financier. La valeur de l'instrument correspondant à l'écart de valorisation entre le cours historique et le cours de couverture est constatée au bilan en contrepartie du résultat financier.

3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

Une provision pour retour est constatée à partir des données statistiques et déclaratives prévoyant les retours probables de produits de la part de la clientèle et évaluée au prix de vente.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de distribution conclu avec la société Clarins SAS, il est estimé une provision pour mévente évaluée sur le risque d'écoulement des produits stockés sur le site logistique.

3.9. Engagements de retraite complémentaire et d'indemnités de départ

La société verse les contributions appelées par ses assureurs au titre des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés. Aucune provision pour charge n'est constatée pour ce qui concerne l'engagement de versement futur des indemnités. La note 25.3 précise cet engagement financier.

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

La société verse, selon les textes en vigueur en France, des cotisations assises sur les salaires aux organismes sociaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Régimes à prestations définies

Afin de couvrir ses engagements de retraite, Clarins France verse aux sociétés d'assurance chargées de la gestion des fonds des sommes destinées au paiement futur des charges correspondantes.

3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est indiqué avant déduction des escomptes de règlement et après déduction des remises et des ristournes de fin d'année.

3.11. Intégration fiscale

Les principales modalités de la convention d'intégration fiscale sont les suivantes :

- ✓ Le résultat fiscal des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément,
- ✓ Les économies d'impôts liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne sont que provisoires car les filiales concernées peuvent toujours les utiliser.

4. ACTIF BRUT IMMOBILISE

4.1 Variations de l'actif immobilisé

La variation de l'actif brut immobilisé s'analyse comme suit :

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2023	Acquisitions	Cessions / Sorties	Virements de poste à poste	2024
Immobilisations incorporelles					
Solutions informatiques	559	--	(3)	--	556
Droit au bail	1 600	--	--	--	1 600
	2 159	--	(3)	--	2 156
Immobilisations corporelles					
<u>Non Décomposables</u>					
Matériel et outillage	51	--	(19)	--	31
Agencement et installations	14 968	1 557	(2 049)	314	14 790
Matériel de bureau, mobilier	664	37	(22)	--	679
Matériel de transport	--	--	--	--	--
Immobilisations en cours	468	304	--	(314)	457
	16 150	1 899	(2 091)	--	15 958
Immobilisations financières					
Dépôts et cautions	302	17	(3)	--	317
	302	17	(3)	--	317
Total	18 612	1 916	(2 097)	--	18 431

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles renvoient principalement aux droits au bail d'une valeur de 1 600 K€, relatifs au local de la boutique « rue de Babylone » pour 1 200 K€ et au droit au bail de la boutique de Bordeaux pour 400 K€.

4.3 Immobilisations corporelles

Les principaux investissements corporels et sorties d'immobilisations ont concerné des aménagements dans les boutiques et le renouvellement de meubles chez les distributeurs.

Les immobilisations en-cours correspondent à des aménagements de meubles chez nos agents dépositaires pour 457 K€.

4.4 Immobilisations financières

La hausse des immobilisations financières sur 2024 s'explique principalement par des ajustements de dépôt de garantie pour les boutiques.

5. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La variation des amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé s'analyse comme suit :

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2023	Dotations	Cessions / Sorties	Reprises	2024
Immobilisations incorporelles					
Solutions informatiques	420	101	(3)	--	518
Droit au bail (1)	1 425	33	--	--	1 458
	1 845	134	(3)	--	1 976
Immobilisations corporelles					
<u>Non Décomposables</u>					
Matériel et outillage	51	--	(19)	--	31
Agencement et installations (2)	10 958	1 952	(2 042)	(232)	10 635
Matériel de bureau, mobilier	606	42	(22)	(14)	611
	11 614	1 994	(2 084)	(246)	11 278
Total	13 459	2 128	(2 087)	(246)	13 254

(1) Droit au bail de la boutique de Babylone complètement amorti et amortissement du droit au bail de la boutique de Bordeaux sur une durée de 12 ans dont l'échéance est le 31/03/2029.

(2) Suite aux tests de dépréciation basés sur la méthode des flux de trésorerie actualisés au 31/12/2024, la totalité des dépréciations d'une boutique a été reprise pour 246 K€.

6. STOCKS

<i>Au 31 Décembre en K€</i>	Brut	Dépréciation	2024 Net	2023 Net
Marchandises	178	--	178	271
Total	178	--	178	271

7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2024	2023
Clients	16 894	17 329
- Clients Groupe	298	203
- Clients Hors Groupe	16 530	17 126
Effets à recevoir	--	--
Total valeur brute	16 894	17 329
Dépréciations	(100)	(74)
Total valeur nette	16 793	17 255

8. AUTRES CREANCES

<i>Au 31 Décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Fournisseurs débiteurs	1 085	2 841
Créances sociales	83	87
Créances sur l'Etat	1 685	1 510
Comptes courants	24 144	30 835
Débiteurs Divers	145	192
Total valeur brute	27 143	35 465
Dépréciations	--	--
Total valeur nette	27 143	35 465

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

9. PRODUITS A RECEVOIR

<i>Au 31 Décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Clients, factures à établir	680	239
Fournisseurs avoirs à recevoir	1 085	2 841
Total valeur brute	1 765	3 080

Les avoirs à recevoir Groupe s'élèvent à 508 K€.

10. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les comptes de régularisation sont constitués par des charges constatées d'avance d'exploitation à moins d'un an pour 181 K€ et à plus d'un an pour 33 K€ au 31 décembre 2024, contre 255 K€ au 31 décembre 2023.

11. CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION

Le capital social s'élève à 8 216 500 euros, divisé en 8 216 500 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, toutes entièrement libérées.

<i>Au 31 Décembre en K€</i>	31/12/2023	Affectation du Résultat	Dividendes	Résultat 2024	31/12/2024
Capital social	8 217	--	--	--	8 217
Prime d'apport	2 701	--	--	--	2 701
Réserve légale	822	--	--	--	822
Réserves indisponibles	0	--	--	--	0
Autres réserves	4 070	2 532	(6 573)	--	29
Report à nouveau	--	--	--	--	--
Résultat de l'exercice	2 532	(2 532)	--	1 669	1 669
Total	18 341	--	(6 573)	1 669	13 437

12. PROVISIONS

<i>Au 31 Décembre en K€</i>	31/12/2023	Dotations	Reprises		31/12/2024
			utilisées	non utilisées	
Provisions réglementées					
Amort. dérogatoires	4	3	2	--	6
Total Provisions réglementées	4	3	2	--	6
Provisions					
Provisions pour risques	3 803	1 855	(2 696)	(360)	2 601
Provisions pour charges	245	252	(245)	--	252
Total Prov pour risques et charges	4 048	2 107	(2 941)	(360)	2 853

Les provisions pour risques sont constituées principalement d'une provision couvrant la mévente de produits pour 557 K€ et d'une provision pour retours de marchandises pour 1 794 K€.

13. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

<i>Au 31 Décembre en K€</i>	2024	2023
Participation des salariés	2 549	3 529
Dettes financières diverses	440	--
Total	2 989	3 529

Les emprunts et dettes financières s'analysent comme suit :

<i>Au 31 Décembre 2024</i> <i>en K€</i>	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et moins de cinq ans	Dont à plus de 5 ans
Participation des salariés	2 549	1 168	1 381	--
Dettes financières diverses	440	440	--	--
Total	2 989	1 608	1 381	--

14. PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés représente les montants dus à long terme aux salariés de la société au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise suivant l'ancien accord de participation dérogatoire applicable jusqu'au 31 décembre 2021 et bloqués pendant une période de cinq ans.

Les échéances de remboursement (y compris les intérêts courus) du fonds de participation, qui auront lieu le 1er juin de chaque exercice sont les suivantes :

<i>Au 31 Décembre 2024</i> <i>en K€</i>	2024	2023
2024		1 039
2025	1 168	1 146
2026	718	699
2027	664	646
Total	2 549	3 529
Partie à plus d'un an	1 381	2 490
Partie à moins d'un an	1 168	1 039
Dont intérêts courus	503	616

15. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Fournisseurs	18 811	21 031
- Fournisseurs Groupe	10 057	12 473
- Fournisseurs Hors Groupe	8 754	8 558
Total	18 811	21 031

Ces dettes d'exploitation ne sont constituées que de dettes à moins d'un an.

16. DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Fournisseurs d'Immobilisations	521	389
Total	521	389

Ces dettes d'exploitation ne sont constituées que de dettes à moins d'un an.

17. DETTES FISCALES, DETTES SOCIALES ET AUTRES DETTES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Dettes sociales	6 494	5 983
Dettes fiscales	106	146
Autres dettes	6 205	7 041
Produits constatés d'avance	993	1 383
Total	13 799	14 552

Les dettes sociales, fiscales et autres dettes sont toutes à moins d'un an.

18. CHARGES A PAYER

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Factures à recevoir biens & services	7 599	7 288
Dettes de personnel	2 162	1 887
Participation et Intéressement des salariés	2 543	2 631
Dettes envers les organismes sociaux	1 216	1 019
Dettes envers l'Etat	10	17
Factures à recevoir immobilisations	165	1
Autres dettes	6 187	7 036
Total	19 881	19 879

19. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ce poste correspond aux bons cadeaux et abonnements vendus et non utilisés au 31/12/2024, soit 993 K€. Ils sont comptabilisés en Chiffre d'Affaires au fur et à mesure de leur utilisation par les clients.

20. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
France	106 174	103 108
Ventes de marchandises	106 174	103 108
France	2 026	1 958
Europe (hors France)	45	61
Autres pays	236	133
Prestations de services	2 307	2 151
Total	108 482	105 259

21. AUTRES PRODUITS

La révision du taux de marge nette d'exploitation des filiales européennes par la société Clarins SAS a conduit à un ajustement en fin d'année, comptabilisé en produit de gestion courante d'un montant de 425 K€.

Les transferts de charge d'exploitation pour 100 K€ à fin 2024 concernent principalement des transferts de charges sociales. Les 828 K€ à fin 2023 concernaient principalement des transferts de charges en immobilisations.

22. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Produits	892	927
Charges	(173)	(222)
Résultat	719	705

Les produits financiers correspondent aux intérêts de cash-pooling calculés sur le compte courant de trésorerie.

Les charges financières correspondent aux intérêts calculés sur la participation bloquée.